



16ème législature

Question N° : 12383	De M. Julien Odoul (Rassemblement National - Yonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >gendarmerie	Tête d'analyse >Création d'une brigade de gendarmerie mobile à Sergines	Analyse > Création d'une brigade de gendarmerie mobile à Sergines.
Question publiée au JO le : 24/10/2023 Réponse publiée au JO le : 02/01/2024 page : 94		

Texte de la question

M. Julien Odoul interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la création de 238 nouvelles brigades de gendarmerie en France. En effet, le 2 octobre 2023, le Président de la République a annoncé ce qu'il avait déjà annoncé plusieurs fois : la création de 238 brigades de gendarmerie, correspondant théoriquement à 2 144 gendarmes supplémentaires. Trois communes de l'Yonne sont concernées, dont celle de Sergines dans le nord du département. Pourtant, en janvier 2018, il avait été décidé que la caserne de gendarmerie de Sergines devait fermer, et que les huit gendarmes seraient transférés vers la nouvelle caserne de Villeneuve-la-Guyard. Dans l'attente de la fermeture définitive, un maintien de l'accueil du public avait été prévu le mercredi de 8 h à 12 h, dans des locaux fortement dégradés et inopérants. Ainsi, le Président, qui se targue de renforcer les effectifs de gendarmes et de créer de nouvelles brigades, remplace *de facto*, à Sergines, une brigade fixe par une brigade de gendarmerie mobile. Pour faire face à l'explosion de l'insécurité en ruralité, une brigade de gendarmerie sédentaire qui pouvait assurer pleinement le maintien de l'ordre sur un territoire limité a donc été remplacée par une unité de gendarmerie mobile qui devra couvrir et intervenir sur un territoire beaucoup plus vaste. Ces annonces attendues sonnent dès lors comme une arnaque, à l'heure où le bilan des chiffres de l'insécurité publiés il y a quelques jours par le ministère de l'intérieur sont accablants ! Les coups et blessures volontaires ont augmenté de 15 %, les violences sexuelles de 11 %, et les vols contre des personnes de 8 %. Si le renforcement des effectifs de gendarmes est nécessaire, il est à l'évidence insuffisant. Pour mieux lutter contre l'insécurité dans les territoires ruraux, cette annonce doit d'urgence s'accompagner d'une réponse pénale ferme et dissuasive. Derrière l'effet d'annonce, il y a finalement de nombreuses interrogations. À ce titre, il souhaiterait savoir combien d'effectifs de gendarmes supplémentaires seront déployés dans l'Yonne et dans quelles communes ces nouvelles brigades mobiles vont opérer.

Texte de la réponse

Comme l'a annoncé le Président de la République, 239 nouvelles brigades de gendarmerie vont être créées sur le territoire national, dont trois brigades mobiles dans le département de l'Yonne. Destinées à renforcer le lien de confiance de la gendarmerie avec la population et ses élus, les brigades mobiles offrent une accessibilité et une disponibilité favorisant les échanges avec les citoyens, dans une démarche de "aller vers" et de proximité. Les brigades mobiles seront constituées chacune de 6 effectifs en moyenne, soit un total de 18 gendarmes supplémentaires déployés dans le département de l'Yonne. Ces militaires auront vocation à prolonger l'action de la gendarmerie sur un territoire identifié. Ainsi, concernant la brigade mobile implantée à Sergines, celle-ci rayonnera sur le nord du département, tandis que la brigade mobile implantée à Flogny-la-Chapelle couvrira le centre de



l'Yonne et enfin, la brigade mobile implantée à Bléneau renforcera les brigades territoriales du sud du département. La concentration des efforts sur un territoire déterminé et dimensionné en conséquence permettra aux brigades mobiles de renforcer la présence de la gendarmerie sur les communes qui lui sont attachées et d'agir en complément de la ou des brigades territorialement compétentes, qui conserveront leur circonscription et leurs missions. Concernant la brigade de Sergines, celle-ci fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre d'un projet immobilier sur la commune de Villeneuve-la-Guyard. Les effectifs actuels de la brigade territoriale de Sergines seront transférés à la brigade territoriale de Villeneuve-la-Guyard à la livraison de la nouvelle caserne sur cette commune, à l'horizon 2025. Cette opération, qui a été agréée en 2017, permettra ainsi d'accueillir le public dans de meilleures conditions et d'offrir des conditions de travail adaptées. Pour autant, les logements de la brigade territoriale de Sergines, qui restent de bonne qualité, vont permettre d'accueillir dans de bonnes conditions les six gendarmes supplémentaires et éviter ainsi la fermeture programmée de cette unité. Le maire de Sergine s'est d'ailleurs engagé à réaliser des travaux d'amélioration de la caserne. S'agissant de l'emploi de cette unité, l'objectif sera bien d'aller au contact de la population. À cette fin, un accueil pourra être assuré dans un ou des tiers-lieux pouvant héberger d'autres services publics mais également depuis un poste mobile avancé, comme par exemple un véhicule adapté, au plus près des usagers.